



Brevet de Technicien Supérieur Agricole Aménagements Paysagers en Éco-jardinage

5
niveau



Le **chef d'équipe paysagiste** encadre les ouvriers dans la réalisation des opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien. Le **conducteur de travaux paysagers** organise et supervise les chantiers de création et d'entretien. Le **technicien de bureau** d'étude établit les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers et surveille la conformité des travaux d'exécution.

Conditions d'admission et procédure

- Être âgé de 18 ans
- Être titulaire d'un Baccalauréat au minimum
- Toute personne de moins de 26 ans, en recherche d'emploi.
- Les personnes de 26 ans et plus, inscrites à Pôle emploi.
- Dossier de candidature à demander auprès du CFPPA et dépôt de candidature (*CV et lettre de motivation*).
- Salariés d'entreprise (*contacter le centre de Kerliver*).
- Autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle.

Caractéristiques de la formation

> Objectifs

- Assumer les responsabilités d'encadrement dans des organismes, des entreprises du paysage, des collectivités territoriales, des entreprises forestières, le service à la personne.
- Devenir chef d'équipe, chef de chantier, responsable de travaux, conducteur de travaux, jardinier en chef, technicien agent de maîtrise.
- Poursuite d'études possibles : Licence professionnelle, classe préparatoire scientifique pour faire une école d'ingénieur ou une école nationale supérieure.

> Organisation de la formation

- Formation d'une durée de 1400 h maximum, dont 1050 h en centre de formation et 350 h en entreprise (*peut varier selon les acquis du stagiaire*).
- Démarrage de la formation en septembre, ou selon les compétences visées et/ou nécessaires.

> Modalités d'évaluation et délivrance du diplôme

- Certification du diplôme : Contrôles en cours de formation, et épreuves terminales.

Pédagogie

> Contenu de la formation

- C1 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.
- C2 : Communiquer dans une langue étrangère.
- C3 : Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser.
- C4 : Mettre en oeuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données.
- C5 : Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des





décisions d'aménagement.

- **C6** : Assurer la mise en oeuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement.
- **C7** : Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale.
- **C8** : Assurer la gestion économique des chantiers.
- **C9** : Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.
- **C10** : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle.

> Les plus de la formation

- Attestation valant CACES
- Accompagnement au Projet et à la Certification Professionnelle
- Module «*Eco-labellisation d'un Site*»

> Accompagnement & moyens pédagogiques

- **Au centre** : mises en situations professionnelles - visites - intervenants, accompagnement autoformation tutorée, formation à distance.
- **En entreprise** : découverte - observation - tutorat, recueil de données analyse, mise en situation professionnelle, tutorat
- Salle informatique - Centre de ressources
- Plateaux techniques
- 3 ha en agriculture biologique, 3 ha de parc paysager, domaine de 42 ha éco-labellisés avec forêt éco-gérées, 1 arboretum

> Insertion et indicateurs

- **Insertion** entreprise privée ou dans un service de collectivité territoriale.
- **Taux de réussite** aux examens : 88 %
- **Taux de satisfaction** : 100 %
- **Taux d'insertion professionnelle** : 76,5 % dont poursuite d'études : 23,1%

Frais, salaire, et aides

- **Frais pédagogiques** : pris en charge selon le statut du candidat.
- **Rémunération** : Pôle Emploi : rémunération en fonction des droits ouverts;
- **Si aucun droits** : Conseil Régional de Bretagne : aide financière simulable sur www.bretagne.bzh/aides/fiches/aide-financiere/
- **Accompagnement spécifique des reconversions** : CPF de transition professionnelle ...

Hébergement, transport et restauration

- **Liste des hébergements** dans les communes voisines au CFPPA disponible sur demande.
- **Demi-pension** : déjeuner possible sur place



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

CFA - CFPPA de Kerliver
Kerliver 29460 HANVEC
Tél : 02 98 20 00 08
cfppa.hanvec@educagri.fr
www.cmk29.educagri.fr

Coordinateur de formation :
David MOALIC

